

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 2018-5-05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**(Séance 2018-5)**

L'an 2018, le 2 juillet, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

**Etaient présents (31) :**

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle - MOURA Patrick
BALIROIS	HOURECQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	GEORGEVAIL Francis
BORDES	CASTAIGNAU Serge - CAPERAA-BOURDA Sylvette - PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	SAINT-JOSSE Jean - GARCIA Sylvie
FERRIERES	GAUJARD Sandrine
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LABATMALE	LAFARGUE Mathieu
LESTELLE-BETHARRAM	
MIREPEIX	VIRTO Stéphane
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - GIRONDIER Michel – TRIEP-CAPDEVILLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

**Avaient donné pouvoir (7) :** RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle) ; ASSE Christine (à CAPERAA-BOURDA Sylvette) ; SOUVERBIELLE Jean (à SAINT-JOSSE Jean) ; HUROU Nicole (à VIRTO Stéphane) ; VILLACAMPA Martine (à TRIEP-CAPDEVILLE Monique) ; VIGNAU Alain (à DUFAU Marc).

**Etaient absents ou excusés (9) :** MAUHOURET Jacques ; PANIAGUA Thomas ; LANNETTE Maurice ; BOURDAA Bruno ; BERCHON Jean-Marie ; CAZET Michel ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; SALVAYRE Nathalie.

**Etaient représentés (2) :** LAULHE Alain ; BROGNOLI Katty.

**Date de la convocation : 26 juin 2018**

**Objet : Projet de centre culturel : appel à projet départemental 2018***(Rapporteur : M. DUFAU)*

Le projet de centre culturel incluant une médiathèque tête de réseau et un cinéma, implanté à Nay, ville centre du territoire, a été approuvé en Conseil communautaire du 16 avril 2018. Lors de cette séance, ont notamment été présentés le dimensionnement, les surfaces et les financements prévisionnels.

Ce futur équipement a une ambition globale de développement et d'attractivité pour le territoire, dans les dimensions à la fois culturelles, sociales, éducatives et économiques. Il s'inscrit dans la suite logique de la mise en réseau des bibliothèques depuis 2013 et du projet de cinéma à l'étude et en discussion depuis plusieurs années.

La proximité au sein d'un même bâtiment d'un équipement de lecture publique et d'un cinéma, mutualisant ainsi des ressources et des espaces, permettra de conférer à ce lieu un rôle structurant pour le territoire et de poursuivre la dynamique de développement de la collectivité dans ses politiques culturelles.

La programmation des surfaces et du fonctionnement de la médiathèque répond aux normes de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et a reçu un préavis positif de la Drac Nouvelle-Aquitaine. La réalisation d'un cinéma autour de deux salles de projection répond à l'étude de marché réalisée, dans le cadre également de l'instruction du projet par le Centre National du Cinéma (CNC).

Le co-financement de cet équipement sera sollicité auprès de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

**Le financement du Département s'inscrira dans le cadre de l'Appel à projet du département sur les projets structurants des territoires intercommunaux pour l'année 2018. Il est donc proposé de déposer la candidature de la CCPN à cet appel à projet au titre du centre culturel.**

Il est rappelé que le Département accompagne la Communauté de communes du Pays de Nay de façon constante dans ses projets culturels depuis l'inscription initiale, en 2009, d'un volet culturel spécifique et complet dans le contrat territorial de développement. Cet accompagnement se traduit également par la convention territoriale de lecture publique, récemment renouvelée.

Le dossier de candidature comprend une lettre de candidature, les enjeux de développement du territoire, la thématique du projet, sa localisation et le bassin de vie correspondant, la justification du caractère structurant du projet, le détail et le fonctionnement, le bilan financier de l'opération et le calendrier de réalisation.

L'estimation du coût d'opération tout frais compris est détaillée ci-dessous :

Désignation	Coût moyen
coût construction	4 962 240,0
coût équipements spécifique / base / mobiliers / informatique	865 660,0
coût équipements scéniques & gradins	80 000,0
coût aménagement extérieur	40 500,0
s/total € ht	5 948 400,0

honoraires / études / assurances / concours 18 %	1 070 712,0
s/total € ht	7 019 112,0
imprévus 5%	350 955,6
cout total opération tfc € ht	7 370 067,6
tva 20 %	1 474 013,5
coût total opération tfc € ttc	8 844 081,1

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Médiathèque</b>		DRAC Tx	
Travaux	3 533 114,88 €	35 % Assiette éligible	1 749 162,71 €
Equipements spécifiques (mobilier et informatique)	616 349,92 €	Région Tx 20% Assiette éligible 750 000 €	750 000,00 €
Equipements scéniques et gradins	56 960,00 €	CD64 Tx 20% Assiette éligible	999 521,55 €
Aménagement extérieur	28 836,00 €	Autofinancement Tx 30% Assiette éligible	1 498 923,48 €
Maîtrise d'œuvre	762 346,94 €		
<b>S/Total</b>	<b>4 997 607,74 €</b>		
<b>Cinéma</b>			
Travaux	1 429 125,12 €	CNC Tx 20 % Assiette éligible	404 300,85 €
Equipements spécifiques (mobilier et informatique)	249 310,08 €	Région Tx 20% Assiette éligible 400 000 €	404 300,85 €
Equipements scéniques et gradins	23 040,00 €	CD64 Tx 20% Assiette éligible	404 300,85 €
Aménagement extérieur	11 664,00 €	Autofinancement Tx 40% Assiette éligible	808 601,70 €
Maîtrise d'œuvre	308 365,06 €		
<b>S/Total</b>	<b>2 021 504,26 €</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 019 112,00 €</b>		<b>7 019 112,00 €</b>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée à fin septembre 2018. Un premier comité de sélection aura lieu en décembre 2018, avec une information aux candidats. Un second comité retiendra les lauréats, leur indiquant la subvention maximale et le taux d'intervention en mai 2019. Le délai de réalisation du projet est de 3 ans maximum à compter du vote, en Commission permanente, de la subvention définitive attribuée.

**Après avis de la Commission Culture-Jeunesse-Sports du 21 juin 2018 et du Bureau du 25 juin 2018,**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** de déposer la candidature de la Communauté de communes du Pays de Nay à l'appel à projet 2018 du département pour les projets structurants intercommunaux.
2. **APPROUVE** le dossier de candidature à cet appel à projet.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait,  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Président,



**Christian PETCHOT-BACQUÉ**